



ISSN 1766-3059

ISSN en ligne 2260-7846

Quelle(s) politique(s) linguistique(s) pour la diffusion du français langue étrangère ?

Fabrice Barthelemy

Laboratoire DILTEC, ED 622, Université Sorbonne-Nouvelle Paris 3, France
fabrice.barthelemy@sorbonne-nouvelle.fr

Reçu le 08-03-2021 / Évalué le 15-05-2021 / Accepté le 10-07-2021

Résumé

Un certain nombre d'initiatives ou de choix vont contribuer à définir, circonscrire et institutionnaliser un domaine d'activité centré autour de la promotion-diffusion et enseignement du français comme langue étrangère (FLE), et ceci plus particulièrement durant quatre décennies qui s'étalent de 1945 à 1985. Si la dimension militariste, économique, culturelle ou encore territoriale ne peut être disjointe, historiquement, du/des mécanismes de diffusion de notre langue-culture dans et hors de nos frontières, ces quatre décennies révèlent plus particulièrement les interpénétrations multiples qui s'opèrent entre les champs éducatif, économique et politique tout particulièrement, et témoignent d'une véritable institutionnalisation du champ du FLE à travers, notamment, des formations qui lui sont entièrement dédiées. La notion de « politique linguistique » s'immisce tardivement dans ce champ, dans sa didactique et - plus tardivement encore - dans ses formations universitaires ; ce qui traduit une certaine dénégation du marché et de l'économie des échanges linguistiques.

Mots-clés : Didactique du FLE, institutionnalisation, politiques linguistiques, formation, diffusion

What language policy (policies) for spreading French as a foreign language?

Abstract

A number of initiatives or choices will help to create and institutionalize an area of activity centered around the promotion, dissemination and teaching of French as a foreign language (FLE), especially during four decades from 1945 to 1985. If the economic, cultural, or even territorial dimension cannot be disjointed, historically, from the mechanisms of diffusion of our language-culture in and outside our borders, these four decades reveal more particularly the various interpenetrations that take place between the educational, economic, and political fields. The concept of « language policy » will be introduced quite late into the field of FLE, into its didactic and inside the university cursus or diplomas, which reflects probably a denial of the market and the economy of language exchanges.

Keywords: Didactics, French as a foreign language, Language policies, Training, Promotion

Introduction

L'enseignement-apprentissage du français comme langue étrangère ne date pas d'hier, comme le confirment de nombreux travaux, notamment ceux de la SIHFLES (Société internationale pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde), mais la manière dont ce secteur d'activité s'était constitué, organisé, mobilisé, demeure relativement nouvelle, notamment durant une période qui s'étale des années quarante-cinq, à l'orée de l'après-guerre, jusqu'au début des années quatre-vingts, quand seront créées les filières universitaires de formation en français langue étrangère (1983) ou encore les certifications françaises pour étrangers (DELF/DALF, 1983, 1985). Un certain nombre d'options vont se mettre en place, qui vont permettre au français comme langue étrangère (FLE) de sortir de sa « clandestinité » alors que s'opère petit à petit une véritable fracture avec une linguistique qui, par les modèles « statiques » qu'elle propose, semble éloignée des pratiques sociales et des contextes éducatifs qui interpellent une didactique naissante, qui va affirmer davantage son autonomie et le rejet d'une « monarchie linguistique » pour œuvrer davantage vers une pédagogie de la communication¹.

L'objectif de cette contribution consiste à montrer comment un certain nombre d'initiatives ou de choix ont contribué à définir, circonscrire et institutionnaliser un domaine d'activité centré autour de la promotion-diffusion et enseignement du FLE. Si la dimension militariste, économique, culturelle ou encore territoriale ne peut être disjointe, historiquement, du/des mécanismes de diffusion de notre langue-culture dans et hors de nos frontières, ces quatre décennies révèlent plus particulièrement les interpénétrations multiples qui s'opèrent entre les champs éducatif, économique et politique tout particulièrement, et témoignent d'une véritable institutionnalisation du champ à travers, notamment, des formations dédiées. La notion de « politique linguistique » qui s'immisce tardivement dans ce champ dans sa didactique et -plus tardivement- dans les formations universitaires, traduit peut-être une certaine dénégation à la fois du marché, mais aussi de l'économie des échanges linguistiques.

Diffusion enseignement d'une langue vs. Diffusion enseignement d'une culture ?

L'enseignement-apprentissage du français comme langue étrangère va s'organiser dès le XVI^e siècle avec, notamment, la publication de dictionnaires ou d'outils de formation. Métaphoriquement, on pourrait dire que le « moteur » de la diffusion de notre langue a fonctionné grâce à plusieurs cylindres qui, en fonction du temps, n'ont pas évolué au même régime. La diffusion du français s'organise avant tout autour de la culture et plus précisément de la culture écrite. C'est autour de la

littérature des grands auteurs que son enseignement traditionnel s'articule, et la littérature a sans doute constitué le plus grand dénominateur commun des fréquentations d'apprentissage(s) d'alors, qui s'analyseraient vraisemblablement comme enjeux de légitimité(s) culturelle(s). À travers le français et sa littérature, l'essence qui alimente le moteur de cette diffusion a ainsi été longtemps celui de la distinction, chère à Pierre Bourdieu (1979), car quelles que soient les motivations, il était alors davantage question de maîtriser un français écrit (celui des grands auteurs), dont l'acquisition vient précisément réorganiser le capital culturel nécessaire à ceux qui veulent faire partie des dominants (ou en font déjà effectivement partie). Langue unique de la diplomatie (jusqu'en 1919, année de la signature du traité de Versailles), le français est également la langue d'une appartenance distinguée aux siècles précédents, et il aura recruté tout d'abord dans des classes sociales favorisées.

Culture (cultivée) et diplomatie ; ce couple n'aurait pas fonctionné aussi longtemps s'il n'avait pas convoqué l'image de la Révolution (et celle des droits de l'homme qui y est associée). C'est en effet à travers l'image d'une France révoltée - faite de réalités et de mythes -, que s'identifieront certains militantismes ambitionnés ou avérés, et sur laquelle pourra également s'appuyer notre langue pour se diffuser. Langue de rébellion ou d'espoir, le français incarne alors pour certains un symbole unificateur (aussi paradoxal que cela puisse paraître dans certaines situations et contextes, avec le recul qui nous est permis), et ce, parfois encore aujourd'hui. À travers des modalités différentes d'un pays à un autre, la diffusion du français va donc pouvoir s'appuyer sur trois principales figures, souvent fantasmées, celles du diplomate, du révolutionnaire et de l'écrivain ; leurs identités se confondant parfois - que l'on pense, par exemple, à des personnalités emblématiques comme Claudel, Loti, ou encore Saint-John Perse, pour ne citer qu'eux, écrivains qui occuperont des fonctions diplomatiques et dont les missions contribueront au rayonnement et à la diffusion de notre culture hors de nos frontières. Ce faisant, la diffusion du français se systématisera sous le positivisme de Jules Ferry, dans un vaste mouvement consistant à vouloir faire bénéficier le plus grand nombre de nos lumières (dans l'empire colonial en particulier). La République justifiait cette expansion par un « *universalisme humanitaire* » que personne ne semblait remettre en cause et l'enseignement du français, véhiculant ses valeurs, constituait un bon levier pour ses campagnes colonisatrices (Calvet, 1974 : 174), quand bien même cette « visée humanitariste » contrastait entre ses théories et ses pratiques parfois antinomiques, voire discriminatoires.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que l'expansion de notre langue à l'étranger coïncide avec la disparition (l'éradication) des langues régionales et

minoritaires sur notre territoire national, à travers les enseignements prodigués par l'institution scolaire, et l'imposition de normes grammaticales et linguistiques.

Ce n'est donc pas par hasard, écrit Pierre Bourdieu, qu'un système scolaire qui, comme l'École républicaine, conçue sous la Révolution et réalisé sous la Troisième République, entend façonner complètement les habitus des classes populaires, s'organise autour de l'inculcation d'un rapport au langage (avec l'abolition des langues régionales, etc.), d'un rapport au corps (disciplines d'hygiène, de consommation - sobriété -, etc.) et d'un rapport au temps (calcul - économique - épargne, etc.) (1982 : 95).

Car il s'agira bien d'enseigner une langue autre que celle pratiquée au quotidien par une partie des Français à cette époque, et l'on retrouvera, dans les discours des acteurs du moment, des références à cet objectif plus ou moins avoué.

La diffusion d'un français perçu à l'étranger comme langue de la culture et de la diplomatie, nourrie par un certain imaginaire révolutionnaire, va donc cohabiter, à l'intérieur de nos frontières, avec un enseignement qui participait à la lutte contre un « obscurantisme patoisant » ; ce qui a contribué à faire progresser l'idée selon laquelle il convenait de préparer les nouvelles générations à un monde en mouvement. L'expansion de ce modèle contribuera à imposer à tous les petits Français une même langue, concourant ainsi au développement d'une certaine identité nationale et à une vision commune du monde ; il s'appuiera sur l'École et ses agents. Symétriquement, hors de nos frontières, la « libération » des individus et des peuples passe par l'exportation d'un modèle similaire, mais par le biais d'institutions différentes. Elle s'ordonnera, dans un mouvement non antithétique au premier, afin de développer et d'accompagner les espaces adaptés à notre développement industriel et commercial.

L'expansion française est donc une totalité, et les biens culturels dont la France est la mère en font partie : ils justifient les conquêtes et illustrent la pénétration universelle de la raison, et sont donc à la fois un alibi et un moyen. (Porcher, 1987 : 21).

Dans ce contexte historique, la diffusion du français va pouvoir bénéficier et s'appuyer également sur des institutions comme L'Alliance française créée en 1883 (AF, inspirée de l'Alliance israélite universelle, créée un peu plus tôt, en 1860), ou encore la mission laïque (créée en 1902, soit un an seulement après la loi de 1901 relative aux associations), qui symbolisent, à moins de vingt ans d'intervalle, cette volonté d'expansion qui viendra chemin faisant faire contrepoids aux établissements congréganistes. Cette « campagne colonisatrice », selon les termes de Louis-Jean Calvet (1974) pourra ainsi s'appuyer sur ces institutions qui ne sont

pas sans lien avec les décisions politiques, économiques, des administrateurs ou des commerciaux. La volonté (politique) qui va plus tardivement consister à tenter de débarrasser, en définitive, le français de son image colonisatrice et de sa domination linguistique pour l'orienter vers un modèle « coopératif », alors que la concurrence avec l'anglais se fait de plus en plus pressante, ira de pair avec le dessein de s'affirmer sur un marché désormais mondial où les langues sont aussi (et ainsi) des outils de promotion politique, culturelle, ou économique.

Si les liens entre les champs économique et politique (voire militaire) deviennent de plus en plus ténus, on ne peut cependant pas alors affirmer que, pour ce qui relève du français comme langue étrangère, sa diffusion aura été marquée, accompagnée, stimulée par une politique linguistique spécifique et coordonnée à cet effet. En d'autres termes, on ne peut pas parler alors véritablement d'une politique de diffusion de notre langue, réfléchie, « conscientisée » et opératoire, d'autant que c'est plutôt autour de la culture que s'articule, s'opère et se justifie cette diffusion « éparse » et plus ou moins « planifiée ».

Mais à cette époque, la France va toutefois devenir une des premières grandes puissances à envisager que la culture puisse faire partie de ses biens nationaux, et donc de ses atouts, dans le jeu planétaire aux contours redessinés par le traumatisme de la Première Guerre mondiale. La diffuser, l'exporter, devient alors un enjeu qui nécessite des outils (instruments), dessiné autour d'une « politique culturelle » symbolisée par la restructuration, dès 1920, du Service des écoles et œuvres françaises à l'étranger (1909). Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, c'est bien de la diffusion (et de l'enseignement) d'une culture dont il est davantage question que de celle d'une langue, l'apprentissage de cette dernière étant conçue d'ailleurs comme un aboutissement, un prolongement de l'appropriation de la culture correspondante².

Institutionnalisation d'un « champ » : le français langue étrangère

Les expansions politiques, économiques, financières mais aussi linguistiques et culturelles vont longtemps fonctionner à travers l'important « réseau congréganiste religieux », au moins jusqu'à la Première Guerre mondiale ; l'État y trouvant son compte (financier) y compris sous une Troisième République qui proclamait un réel anticléricalisme, accordant des subventions à ces écoles qui, par exemple autour du bassin méditerranéen où elles sont plus nombreuses qu'ailleurs, permettaient un enseignement du-en français à moindre coût et représentaient un « facteur de modernisation de l'empire ottoman », précisent Marie-Christine Kok Escalle et Karène Summerer-Sanchez (2012 : 55).

Peu à peu, à côté des établissements d'enseignement congréganistes, vont s'ajouter progressivement d'autres opérateurs : Alliances françaises, missions laïques, mais également Alliances israélites par exemple³, et si l'on se place précisément du point de vue de ces institutions, de nombreux travaux ont montré combien elles avaient pu participer à une diffusion de notre langue-culture. Cela signifie-t-il pour autant l'avènement d'une politique réfléchie, construite et ordonnée en faveur de l'enseignement et de la diffusion du français comme langue étrangère ? Car si l'on assiste bien, entre le XVII^e et le XIX^e siècle à une forme d'interventionnisme d'État à la fois sur les langues et sur la langue, cet interventionnisme (qui vise à « défendre » l'usage du français) va changer de nature lorsqu'il va s'opérer principalement sur la langue (réformes de l'orthographe, francisation des mots d'origine anglaise, décrets et lois, etc.) et encourager sa diffusion hors de nos frontières en se dotant d'outils et d'objectifs (Calvet, 1999), en réalité à partir du milieu du XX^e siècle - et plus précisément après la Seconde Guerre mondiale - ; époque durant laquelle on voit se dessiner une approche nouvelle du français destiné aux étrangers (et donc de son enseignement comme de sa diffusion/promotion). Les développements économiques et industriels, les bouleversements rapides en matière de communications, la redistribution des cartes sur l'échiquier géopolitique mondial après deux guerres ravageuses, sont autant d'événements qui vont permettre que des conditions favorables et nécessaires pour l'organisation et la structuration de l'enseignement et la diffusion du français langue étrangère s'établissent. Il s'agit là d'une période effectivement fascinante au regard du nombre de positions, d'options ou d'orientations qui vont permettre au français langue étrangère de se constituer et de s'affirmer comme discipline à part entière, et qui s'étale schématiquement sur quatre décennies, entre 1945 et 1985 plus spécifiquement (1985 étant l'année du décret sur la mise en œuvre effective des certifications pour étrangers impulsées par une Commission Porcher dont le rapport sera remis au Ministre A. Savary en 1983).

L'enseignement-apprentissage du français comme langue étrangère va alors constituer un secteur d'activité à part entière (un « champ » pour reprendre le concept de P. Bourdieu) qui va, à partir et grâce à un certain nombre d'options, de choix et d'initiatives (y compris politiques, mais pas seulement), se structurer, s'organiser, se mobiliser. Des pratiques identifiables, « objectivement orchestrées », impliquant des agents (individus, organismes, institutions - publiques ou privées -, etc.) qui poursuivent un intérêt commun (la diffusion du français comme langue étrangère) et disposant d'intérêts et d'enjeux propres (définis en termes de capitaux, distinctions, rémunérations...) vont alors voir le jour.

Du point de vue institutionnel précédemment évoqué, entre les années 1950 et 1970, avec l'aide de l'État, l'Alliance française - pour reprendre cet exemple emblématique - va considérablement développer son réseau en Amérique latine, notamment, sous l'égide de celle de Paris avec un objectif double : vendre des biens culturels et de l'enseignement. Pour ce second volet de son action, on peut douter qu'aujourd'hui, comme en 1950, « les citoyens des nations d'outre-mer et les élites étrangères » y étudient tous notre langue « pour entrer en contact avec une des civilisations les plus riches du monde moderne, cultiver et orner leur esprit par l'étude d'une littérature splendide et devenir, véritablement, des personnes distinguées », comme le formulait alors le secrétaire général de l'AF, Marc Blancpain, dans la préface de l'édition de 1952 du Cours de langue et de civilisation françaises (Mauger, 1953 : VI). Le développement de l'implantation des Instituts est lui aussi caractéristique de ce volontarisme (Amsterdam en 1933, Lisbonne et Stockholm en 1937, etc.).

1909, date de la création du Service des écoles et des œuvres françaises à l'étranger, marque un tournant dans la position politique et administrative de la France à l'égard de la diffusion de sa langue et de sa culture (la création de l'AFAA remonte, quant à elle à 1922). À cette époque, ce sont essentiellement des écrivains qui mettent en œuvre des manifestations culturelles ou artistiques, et ont en charge l'enseignement du français à l'étranger. Restructuré en 1920, ce service connaîtra une impulsion nouvelle sous l'influence du général de Gaulle ; en 1956, la Direction des relations culturelles devient Direction générale des affaires culturelles et techniques, puis Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCSST en 1969) au sein d'un ministère des Affaires étrangères (MAE) qui voit son enveloppe (budgétaire et humaine) augmenter de façon importante jusque dans les années soixante - elle gère alors environ trente mille enseignants. Cette instance a pour objectif de développer son réseau - comme on l'appelle - à l'étranger. Ceci passe par des étapes de consolidation, mais aussi de diversification et d'implantation dans des zones où le français n'est pas présent. C'est en 1983 que sera créée une Direction du français au sein de cette direction générale, mais aussi une Direction des affaires internationales au ministère de l'Éducation nationale. Cette structuration s'est opérée de façon centrale, mais aussi au niveau de nos ambassades à l'étranger qui se sont dotées de cellules de promotion et de diffusion culturelle et linguistique⁴. Notons que jusqu'en 1998, trois ministères avaient en charge ces questions de rayonnement - linguistique et culturel - à l'étranger⁵. On pourrait ici multiplier les exemples qui traduisent, au niveau institutionnel et administratif, une véritable volonté de démultiplication du champ.

Coté éditorial, là aussi, à partir de l'après-guerre, ce « champ du FLE » se structure autour d'un nombre limité d'éditeurs qui se partagent un marché devenu, au fil du temps, plutôt lucratif. Si la seule politique en matière d'exportation du français comme langue étrangère a pu consister, après-guerre, à diffuser à profusion le célèbre *Mauger* (1953)⁶, ce secteur éditorial s'est lui aussi considérablement démarqué à cette époque. Trois principaux éditeurs vont se le partager avec des effectifs réservés à cette spécialité qui vont considérablement grossir, générant même des « départements FLE » pour certains, avec des actions de démarchage dans les pays étrangers qui servent l'action de diffusion de notre langue. Les méthodes vont former le socle de cette entreprise marchande, auxquelles vont s'ajouter des collections méthodologiques légitimantes. Les éditeurs vont en effet se doter de collections d'ouvrages didactiques de référence : collections « F » pour Hachette en 1973, « Didactique des langues étrangères » chez Clé en 1976, ou encore « Langue et apprentissage des langues » pour Didier-Hatier, avec un premier numéro publié en 1980. Ces publications, à destination des enseignants, leur permettent de rendre visible leur ancrage, leur implication dans le champ ; en s'affichant, elles renforcent également un sentiment de légitimité. La production de revues spécialisées va constituer également une « option » marquante dans cette entreprise. D'abord elles fonctionnent, évidemment, comme une vitrine, gage d'une implication dans le domaine de l'innovation ou de la recherche pédagogique et didactique : elles accroissent la légitimité des éditeurs-partenaires, en concurrence sur ce marché. Ensuite elles permettent la construction ou le renforcement d'un sentiment d'appartenance dans ce corps d'enseignants aux statuts hétérogènes. Elles participent d'un lien symbolique entre ces acteurs professionnels, socialement dominés et disséminés sur les cinq continents.

La naissance, en 1961, du *Français dans le monde* - revue dédiée au FLE - est là, véritablement, le symbole de la constitution de ce champ, mais il conviendrait également de mentionner, la même année la création de la revue *Études de linguistique appliquée* qui affiche un objectif sensiblement différent puisqu'il s'agit, pour reprendre des termes de P. Bourdieu, d'une « production pour producteurs » (c'est sous la plume d'André Reboullet en 1957 qu'apparaît pour la première fois cette terminologie « FLE » - « entre guillemets et avec une virgule » - comme titre d'un numéro spécial des *Cahiers pédagogiques* portant sur « l'enseignement du français aux étrangers »).

Il conviendrait également, à côté de ce volet éditorial, d'insister sur la place que les médias vont de plus en plus occuper (servant à la fois de supports, participant d'une forme d'appétence pour les langues que leur fréquentation stimule, mais aussi en s'associant dans la production d'outils à ces éditeurs). Le développement

de TV5 (qui commença à émettre en 1984) ou de RFI (succédant au Poste colonial⁷ en 1975), emblématise cet état de fait. Les médias (aujourd'hui numériques) constituant eux aussi un élément moteur dans une politique de promotion de notre langue.

Mais ces options ou initiatives qui participent d'un enjeu commun partagé, ne sauraient se suffire sans être accompagnées d'une légitimation scientifique et disciplinaire. Celle-ci passe tout d'abord par les actions de formation et de réflexion opérées, précisément, par des instances de recherche et de formation qui voient le jour à ce moment-là et constituent le passage obligé de celles et ceux qui visent une « carrière » à l'international dans ce champ nouvellement constitué du FLE. Le BELC et le CREDIF⁸ vont ainsi occuper l'avant de la scène du FLE et de sa didactique avant de disparaître dans les années quatre-vingt-dix (du premier il ne reste qu'un stage, quant au second, il a trépassé en 1996, au moment du transfert de l'École normale supérieure de Saint-Cloud à Lyon). D'autres organismes vont aussi participer à la légitimation de ce champ, et continuent à le faire, par les travaux de recherche qui y sont menés, ou par leur poids dans la formation de formateurs. Leurs contributions sont indissociables de ce processus, du point de vue de la recherche, de l'élaboration du matériel didactique, des méthodes, des outils pour la classe, mais aussi en tant que lieux de formation. Citons, parmi les plus connus, le Centre d'approches vivantes des langues et des médias (Cavilam) de Vichy, le Centre audiovisuel de Royan pour l'étude des langues (CAREL) ou encore le Centre de linguistique appliquée (CLA) de Besançon, rattaché à l'université de Franche-Comté. Les uns comme les autres vont ainsi contribuer à réunir les acteurs qui œuvrent pour la diffusion du français à l'étranger, c'est-à-dire à renforcer le sentiment d'une culture partagée.

Les cartes de la formation seront redistribuées au début des années quatre-vingts (en 1983 plus précisément) avec la création des maquettes des cursus de FLE dans nos universités et donc le passage de la formation vers de nouvelles instances « légitimes » et « légitimantes ». Effectivement, les cursus et diplômes universitaires de haut niveau donnent l'exacte visibilité, la légitimité d'un champ disciplinaire, et ces institutions vont logiquement prendre le relais des organismes qui en avaient jusqu'ici la charge. Cette légitimation universitaire va bien évidemment provoquer une redéfinition des rôles, missions et structures des organismes qui avaient le quasi-monopole de ces formations non diplômantes. Ces filières de formations universitaires en français langue étrangère seront créées à l'issue d'une réflexion menée par des chercheurs - Jacques Cortès (directeur du CRÉDIF), Louise Dabène (professeur à l'Université de Grenoble II), Francis Debyser (directeur du BELC), Philippe Greffet (secrétaire général de l'Alliance française), Jean-Raymond Lanot

(Université de Toulouse II), Élisabeth Lhote (directrice du CLA de Besançon) ou Pierre Xans (Université de Pau) - qui suggéra la création de filières de formations nationales. Sous la houlette de Louis Porcher - nommé, à cette époque, conseiller scientifique de Romain Gaignard, le responsable de la Direction des relations internationales et du développement -, un groupe de travail sera dès lors chargé de proposer une maquette de cette nouvelle licence et de la maîtrise - dans cette « commission Porcher⁹ », on retrouve Jacques Cortès, Louise Dabène, Chantal Forrestal (Université d'Aix-Marseille II), Robert Galisson (Université de Paris III), Henri Holec (directeur du Crapel, Université de Nancy II), Élisabeth Lothe, Paul Rivenc (Université de Toulouse-Le Mirail), mais également Pierre Xans. La licence ne sera pas totalement dévolue au français langue étrangère. C'est une mention accolée à d'autres disciplines qui lui sera préférée, afin de permettre aux étudiants de ne pas avoir à effectuer un choix prématuré dans leur cursus et de passer, s'ils le souhaitent, un certificat d'aptitude au professorat pour l'enseignement secondaire (Capes) dans leur spécialité d'origine. La maîtrise de didactique du FLE comportait alors des stages qui témoignaient de son objectif professionnalisant. L'engouement des universités est tel qu'en 1983 plus de trente d'entre elles vont demander leur habilitation en proposant des projets de formation conformes à la maquette officielle. J'ai toujours entendu Louis Porcher, rapporteur de toutes les demandes d'habilitation en FLE présentées par ces universités, se féliciter de la qualité des dossiers soumis ; preuve, dès lors, d'un ancrage non dérogatoire du FLE dans le milieu universitaire. À ces deux diplômes s'ajouteront des formations de troisième cycle de plein exercice (deux diplômes d'études approfondies (DEA), un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) à Paris III, dès 1985, puis un doctorat), qui vont permettre au FLE de sortir de sa marginalité, et même d'une quasi-clandestinité universitaire. Le numéro 64 des *Études de linguistique appliquée* résume et éclaire les principaux enjeux des travaux de cette commission. Généralistes pour la plupart, ces formations ne donneront que plus tardivement une place aux questions de politiques linguistiques et éducatives¹⁰.

Une politique linguistique assumée ?

La notion de « politique linguistique » s'est répandue rapidement mais de manière assez récente dans les sphères éducatives et universitaires, et dans le champ du FLE en particulier. On n'y parle en effet que depuis peu de « politiques linguistiques et éducatives ». Notons que - ce n'est pas anodin - dans le *Dictionnaire de didactique des langues* de Robert Galisson et Daniel Coste qui date de 1976, ne figure pas d'entrée pour « politique linguistique ». Or, si l'on considère la définition qu'en donne Louis-Jean Calvet¹¹, comme celle d'Henry Boyer (2010), la période considérée (1945-1985) est bien constituée d'intervention(s) humaine(s) sur ou pour la langue,

et en l'occurrence ici d'interventions (plus ou moins initiées, organisées, conduites) pour la diffusion-promotion et l'enseignement de cette langue à l'étranger.

Celle-ci laisse entrevoir une planification (linguistique) qui constitue en quelque sorte le « bras armé », l'outil permettant de mettre en œuvre et d'atteindre des choix et/ou objectifs (politiques), même si l'on peut douter parfois de son efficacité. Le champ politique n'est, par ailleurs, pas entièrement autonome et ne peut se considérer que dans les interactions multiples et variées qu'il entretient avec le champ culturel, économique, etc. Symétriquement, peut-on imaginer que le champ culturel, dont on reconnaît volontiers, et depuis longtemps, son indissociabilité avec l'enseignement des langues, puisse ne pas influencer le nôtre ? Ne peut-on pas décemment imaginer que les principales options opérées par les méthodologues ou les instances de recherche dans notre discipline se retrouvent logiquement et légitimement traduites dans les outils destinés à celles et ceux qui font la classe ? De la même manière, peut-on penser que les préoccupations du champ économique-touristique, par exemple, soient totalement absentes ou ignorées par des éditeurs qui multiplient les supports d'enseignement-apprentissage dits de spécialités (avec des manuels de français de l'hôtellerie, du tourisme, etc.). Et n'en est-il pas de même pour les publications ciblées sur l'acquisition d'un français de la diplomatie, de la finance... ou du militariat¹² ? La définition que donnent J.-P. Cuq et I. Gruca (2002 : 24) de cette notion de « politique linguistique » dont, aujourd'hui, « tout le monde parle, d'une part à cause de la mode chez les universitaires, d'autre part pour tenter de répondre aux besoins objectifs qui surgissent de partout, s'agissant des langues, dans le pays » (Porcher, Faro-Hanoun, 2000 : 5), traduit bien à la fois le réel besoin de la considérer dans notre champ et contexte, mais aussi de mesurer les enjeux commerciaux (économiques) et culturels que ces politiques linguistiques intègrent et impliquent.

Dans cette définition, comme dans celle d'Henri Boyer, apparaît en filigrane une représentation économique dans laquelle les langues seraient des « marchandises », des « biens » dont on espérerait par l'acquisition, un retour sur investissement ; un véritable « marché des langues ». Sur ce marché qu'est celui du français langue étrangère, les éditeurs, par exemple, qui diffusent les manuels, illustrent bien ce phénomène ; leurs liens avec le pôle politique, mais aussi scientifique (que l'on songe aux collections didactiques dans lesquelles les universitaires publient), sont là encore multiples, tout comme ceux que l'utilisation de ces outils implique au niveau des situations d'enseignement-apprentissage. Ces interrelations interrogent les options qui sont prises dans ces divers pôles (politico-institutionnel, scientifique et économique-commercial pour reprendre le modèle proposé par D. Coste) et relèvent bien des formations en politiques linguistiques.

Objectivement, la diffusion du français est bien une industrie culturelle. Si la question du commerce des langues ne s'est pas posée en ces termes quand la diffusion du français était pensée comme outil et moyens de renforcer la puissance de l'État (Delamotte, 1996), il n'en demeure pas moins que, paradoxalement, les pratiques enseignantes ont souvent été vécues comme excluant ou interdisant l'avidité du gain. Tout se passe comme si l'aspect commercial et/ou politique était refusé au profit d'une utilité culturelle première, et la propension qu'a une bonne partie des enseignants de FLE (par conviction ou par naïveté) à valoriser le seul capital culturel ou symbolique, n'est plus à démontrer. Les langues incarnent de vraies valeurs (sociales) dont les cours ne cessent d'augmenter et ceux qui ont en charge leur enseignement ne peuvent feindre d'ignorer cette économie des échanges linguistiques. Ceci est peut-être encore malheureusement le cas et, comme le faisait remarquer François Mariet il y a déjà plus de trente ans, d'aucuns ont une représentation biaisée de la réalité, qui consiste encore à dédaigner, dans l'action de promotion et de diffusion de la langue-culture, la dimension politique, économique et conquérante des marchés, ce qui leur permet de garder bonne conscience. Le français n'est jamais l'agresseur, résume l'auteur, et la culture française se défend toujours des attaques d'un impérialisme venu d'ailleurs.

La diffusion du français a été conçue principalement comme l'effet d'une activité pédagogique par des enseignants, pour des enseignants ; elle est, de plus, la seule voie pour rendre acceptable une action dont la dimension socio-économique est indiscutable et que l'ethos des enseignants condamne. [...] Cette mauvaise foi est un ingrédient nécessaire, elle assure le moral des troupes. (Mariet, 1984 : 208).

Exprimer une dénégation de l'économique comme du politique dans le champ de l'enseignement-apprentissage du français langue étrangère, c'est oublier que celui-ci se déroule sur un *marché* spécifique non ordinaire - c'est-à-dire pas précisément orienté vers la seule recherche du profit. Ceci reviendrait, en d'autres termes, à reléguer les langues dans une économie de biens qui n'auraient pas de prix, pour reprendre encore une fois les termes de Pierre Bourdieu.

Les modules (ou unités d'enseignement) consacrés aux politiques linguistiques et éducatives en formation initiale et/ou continue peuvent, sans doute, contribuer à modifier ou infléchir ces représentations. Il se trouve que les acteurs du champ doivent trouver un équilibre entre la perception de leur rôle et les contraintes économiques ou politiques qui, sans équilibre, ne peuvent leur garantir les conditions précises de leur activité, les conditions effectives d'exercice de leurs « missions ».

Les défenseurs du latin ou, dans d'autres contextes, du français ou de l'arabe, font souvent comme si la langue qui a leur préférence pouvait valoir quelque chose en dehors du marché, c'est-à-dire par ses vertus intrinsèques (comme les qualités « logiques ») ; mais, en pratique, ils défendent le marché, résume parfaitement Pierre Bourdieu (1982 : 46).

Bibliographie

- Bouacha, A. A. (dir.) 1978. *La pédagogie du français langue étrangère*. Paris : Hachette, collection F.
- Bourdieu, P. 1979. *La Distinction : Critique sociale du jugement*. Paris : Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P. 1982. *Ce que parler veut dire : L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.
- Boyer, H. 2010. « Les politiques linguistiques ». *Mots. Les langages du politique*, n° 94/2010 (« Trente ans d'étude des langages du politique (1980-2010) »). Lyon : ENS Éditions, p. 67-74.
- Coste, D. 1976. « Décrire et enseigner une compétence de communication ». *Bulletin CILA*.
- Cuq, J.-P., Gruca, I. 2002. *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*. Grenoble : PUG.
- Calvet, L.-J. 1974. *Linguistique et Colonialisme : petit traité de glottophagie*. Paris : Payot.
- Calvet, L.-J. 1999 [1987]. *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris : Hachette Littératures.
- Chervel, A. 1977. *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*. Paris : Payot.
- Delamotte, E. 1996. « À propos du marché des langues ». *Les Cahiers de l'Asdifle*, n°7, p. 44-56.
- Galisson, R., Coste, D. (Dir.)1976. *Dictionnaire de didactique des langues*. Paris : Hachette.
- Girard, D. 1972. *Linguistique appliquée et didactique des langues*. Paris : Armand Colin.
- Kok Escalle, MC., Summerer-Sanchez K. 2012. « Le Facteur religieux dans la diffusion du français hors de France ». *Le Français dans le monde. Recherches et applications*, n°52. Paris : Clé international/FIPF, juillet 2012, p. 49-61.
- Mariet, F. 1984. « Sur la notion de diffusion du français ». In : Coste, D. (coord.), *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945. Matériaux pour une histoire*. Paris : Crédif-Hatier, p. 207-211.
- Mauger, G. 1953. *Cours de langue et de civilisation françaises. Pour les étudiants de tous pays. Ouvrage couronné par l'Académie française*. Paris : Hachette.
- Porcher, L. 1987. *Champs de signes : États de la diffusion du français langue étrangère*. Paris : Didier-CRÉDIF.
- Porcher, L. 1987. *Enseigner-diffuser le français : une profession*. Paris : Hachette.
- Porcher, L., Faro-Hanoun, V. 2000. *Politiques linguistiques*. Paris : L'Harmattan, coll. Éducation comparée.
- Spaëth, V. 2010. « Mondialisation du français dans la seconde partie du XIX^e siècle : L'Alliance Israélite Universelle et l'Alliance Française ». *Langue française*, n°167, « Le français au contact des langues : histoire, sociolinguistique, didactique ». Paris : Larousse, septembre 2010, p. 49-72.

Notes

1. Voir par exemple : Coste, 1976 ; Girard, 1972 ; Bouacha, 1978.
2. L'exemple contraire sera fourni dans les pays colonisés, où l'on enseigne alors la langue comme en France (puisque, officiellement, on y est), c'est-à-dire comme si elle était langue maternelle ; situation comparable à celle qui, dans nos écoles, s'est appliquée aux enfants dont le français n'était ni la langue maternelle, ni la langue vernaculaire et qu'André Chevrel (1977) évoque en termes de « répression linguistique ».
3. Voir à ce titre l'article de Valérie Spaëth. 2010.
4. Autrefois bureaux d'action linguistique (BAL), et appelés actuellement SCAC (Services de coopération et d'action culturelle).
5. Le champ d'action du ministère de la Coopération (créé par décret en juin 1961 et situé rue Monsieur) recouvrait schématiquement l'Afrique - d'abord francophone, puis à partir de 1995, étendu aux États anglophones et lusophones -, les anciennes colonies françaises ainsi qu'une partie de l'océan Indien et des Caraïbes. Dans les faits, le rôle principal en matière de développement dans cette sphère revenait au ministère de l'Économie, intervenant sous forme d'aides diverses, de prêts et de subventions. Le ministère des Affaires étrangères était, lui, en charge d'à peu près tout le reste du globe. C'est logiquement, mais tardivement, qu'une seule Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) est née de la fusion des services de la Coopération et des Affaires étrangères (1998).
6. Il fut - et reste - surnommé le « Mauger bleu », en raison de la couleur de sa couverture.
7. Station de radiodiffusion qui émit de 1931 à 1938.
8. BELC : Bureau pour l'enseignement de la langue et de la civilisation françaises à l'étranger (créé en 1966, suite à la fusion du Bureau d'étude et de liaison (1959) et du Centre de recherche pour l'enseignement de la civilisation) ; CREDIF : Centre de recherche et d'étude pour la diffusion du français (1959-1996).
9. Ce groupe s'est réuni une fois par semaine durant dix-neuf semaines, de janvier à juin 1982, et a produit un rapport rédigé par Louis Porcher, qui n'a jamais été rendu public, mais dont on trouvera des extraits dans le n°64 des *Études de linguistique appliquée* (« Un statut pour l'enseignement du FLE en France - Extrait du Rapport Auba »), p. 103-115.
10. Ces maquettes initiales de maîtrise (équivalent au M1) comprenaient 100 heures d'anthropologie culturelle, 100 heures de linguistique, 100 heures de didactique ainsi que 100 heures laissées au choix de l'étudiant auxquelles s'ajoutaient 150 heures de stage pédagogique obligatoire. Les Masters clairement « fléchés » en politiques linguistiques et éducatives sont encore peu nombreux actuellement comme en témoigne le répertoire des formations en FLE accessible sur le site de FEI.
11. « Nous considérons la politique linguistique comme l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale, et plus particulièrement entre langue et vie nationale, et la planification linguistique comme la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique » (Calvet, 1999 : 155).
12. Le manuel *En avant !* qui cible des militaires apprenants le français (Caroline Mraz, éditions OIF- REFFOP, 2012), a été décliné dans une version destinée à l'Océanie en 2014.